

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-38.2 :

Versement d'avance sur la contribution financière octroyée à l'EPCC ESAL-CEFEDM au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ESAL-CEFEDM,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2014 attribuant à l'EPCC ESAL-CEFEDM une contribution financière de 2 112 020 € au titre de l'année 2014,
CONSIDERANT la nécessité pour l'EPCC ESAL-CEFEDM de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement avant l'adoption du Budget Primitif 2015 de Metz Métropole,

DECIDE de verser à l'Etablissement, par anticipation au vote du Budget Primitif 2015, une avance correspondant à 30% de la contribution octroyée en 2014, soit 633 606 €. L'avance sera versée en une seule fois après présentation par l'EPCC ESAL-CEFEDM de son budget prévisionnel pour 2015 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2015.

Pour extrait conforme
Metz, le 2 décembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Acte à classer

FIN-ESAL38-2

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-12-03T11-18-22.00 (MI89678321)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20141201-FIN-ESAL38-2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Versement d'avance sur la contribution financière octroyé à l'EPCC ESAL-CEFEDM au titre de l'année 2015

Date de décision : 01/12/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.7. AvancesActe : [erdp38.2.PDF](#)

Préparé

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 03/12/14 à 11:44